



Dossier du BHI N° S3/3084

LETTRE CIRCULAIRE 77/2009
18 novembre 2009

**DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME
MANUEL INTERNATIONAL SafetyNET**

Référence : LC du BHI 68/2009 du 14 octobre 2009

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 Le BHI remercie les Etats membres suivants qui ont répondu à la LC en référence : Argentine, Brésil, Canada, Chili, Finlande, France, Grèce, Afrique du Sud, Espagne, Suède et RU. Toutes les réponses ont pleinement approuvé les travaux de révision du Manuel SafetyNET International par le sous-comité SMAN. Plusieurs Etats membres ont fourni des corrections d'ordre rédactionnel et certaines autres corrections éditoriales ont été reçues des membres du SMAN en Australie, au RU et aux USA. Ces commentaires ont été inclus, comme il convient.

2 Le projet de manuel sur lequel les Etats membres ont été invités à fournir des commentaires est inclus dans l'Annexe 3 du texte de la résolution révisée de l'OMI A.664(16) que l'OHI soumet séparément à COMSAR 14. A la suite de discussions tenues avec le secrétariat de l'OMI, le BHI s'est rendu compte que tandis que le Manuel SafetyNET International pouvait être adopté par le MSC 87 en mai 2010, la résolution révisée A.664 (16), telle qu'amendée, ne pourrait être approuvée que par le MSC et que son adoption devrait attendre la 27^e Assemblée de l'OMI, en décembre 2011. Ceci nécessiterait donc que le texte existant de la A.664 (16) soit inclus dans le manuel. Le SMAN n'a pas jugé approprié de publier un manuel révisé qui contiendrait déjà des informations obsolètes. Par conséquent, l'annexe contenant la résolution A.664 (16), telle qu'amendée, a été supprimée du texte soumis à COMSAR 14. Les références à l'Annexe ont été amendées pour faire référence directement à la résolution et les annexes restantes renumérotées, selon qu'il convient. Dans le cadre de ce processus de révision, il est également apparu que la résolution A.701 (17) de l'OMI nécessitait une mise à jour mineure aux fins d'harmonisation avec les autres textes. Un texte révisé de cette résolution a été préparé avec l'étroite coopération de l'Inmarsat, et celui-ci sera également soumis à l'examen de COMSAR 14.

3 Le projet de texte révisé du Manuel SafetyNET International tel que soumis à COMSAR 14 est disponible sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : www.iho.int > Committees > WNWNS "Review of SafetyNET Manual"; ou bien suivre le lien suivant :

<http://www.iho-ohi.net/english/committees-wg/ircc/wwwns.html>

Le projet de soumission de la révision des résolutions A.664(16) et A.701(17) est également disponible. Celles-ci seront remplacées par les documents COMSAR de l'OMI dès leur publication par l'OMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in purple ink, appearing to read 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président